



« LE COMPTE ADMINISTRATIF 2013 » DU CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE

AVIS

présenté par

Claude DARCIAUX

COMMISSION N° 6

« Finances, politiques contractuelles, coopération interrégionale,
relations européennes et internationales »

SEANCE PLENIERE DU 25 JUIN 2014

Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne
17, boulevard de la Trémouille - CS 23502 – 21035 Dijon - Tél. 03 80 44 34 32 - Fax 03 80 44 33 09
e-mail : ceser@cr-bourgogne.fr www.cr-bourgogne.fr

LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL DE BOURGOGNE

VU

- ◆ Le code général des collectivités territoriales,
- ◆ La loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
- ◆ Le rapport transmis par Monsieur le Président du Conseil régional, relatif au Compte Administratif 2013,
- ◆ Les observations des Commissions du CESER,

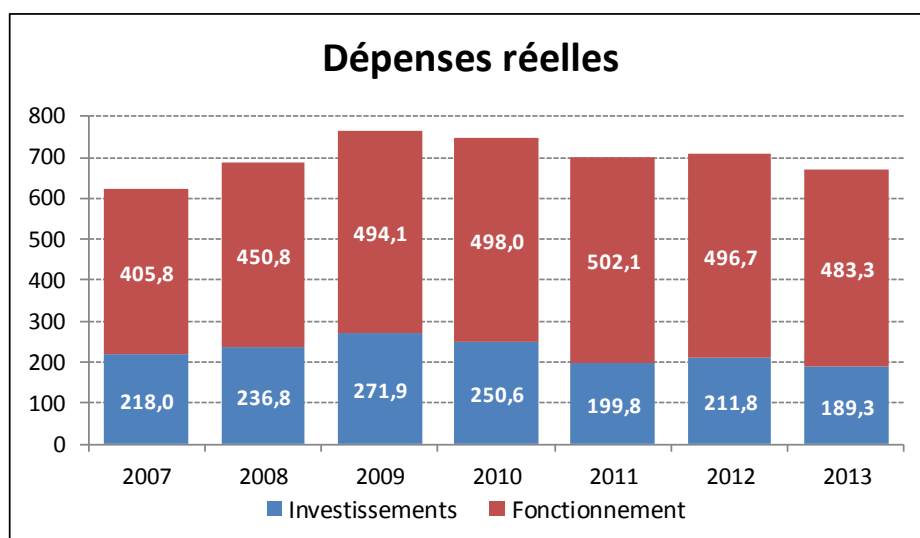
Les dépenses de la Région

Le CESER constate que la réduction globale des dépenses réelles du Conseil régional de Bourgogne, engagée en 2010, s'est poursuivie en 2013. La baisse globale est très significative puisqu'elle atteint - 5,07%.

Les investissements :

Cette réduction est essentiellement due à la forte baisse des investissements qui chutent de 22,48 M€, soit -10,6%.

Cette forte baisse n'avait pas été annoncée dans les précédents documents budgétaires. Les BP, BS et DM2 2013 affichaient des prévisions d'investissements proches des niveaux de 2012.



Le fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement connaissent, quant à elles, une baisse beaucoup plus mesurée de 13,43 M€, soit -2,7%. On peut noter que l'essentiel de cette évolution est imputée sur les dépenses d'intervention (contributions, subventions et participations versées et diverses charges d'activité) qui sont réduites de 10,25 M€.

L'évolution de la part des dépenses d'intervention est d'ailleurs structurellement orientée à la baisse, elles dépassaient 73% des dépenses réelles de fonctionnement en 2009 et atteignent « seulement » 69,8% en 2013.

Malgré de notables efforts de maîtrise des charges financières ou des effectifs, on doit donc constater qu'à structure constante et avec le panier de ressources actuel, le Conseil régional de Bourgogne voit, peu à peu, ses capacités d'intervention se contracter.

Le taux d'exécution en dépenses atteint 86,74 % en 2013, il s'agit du taux le plus bas depuis 9 ans. Etant donné la forte rigidité des dépenses de fonctionnement, ce sont les dépenses d'investissement qui sont

nettement moins exécutées avec un taux de 71,67% (plus de 13 points sous la moyenne des taux d'exécution des 4 exercices précédents).

Ce taux global, relativement bas pour les investissements, masque de fortes disparités entre les fonctions et sous-fonctions du budget régional. On notera en particulier les sous-fonctions suivantes correspondant à des investissements importants pour l'avenir de la Région, qui affichaient des volumes financiers importants et ont été engagées à des niveaux faibles :

	Montant inscrit en M€ (BP+BS+DM2)	CA 2013	Taux engagement
Actions relevant de la subvention globale	12,63	6,29	49,8%
Enseignement supérieur	12,02	6,80	56,5%
Interventions économiques transversales	17,62	10,42	59,2%
Recherche et innovation	5,75	2,82	49,0%

Les charges financières :

La hausse des dépenses financières avait été soulignée lors du précédent avis. En 2013, la somme des frais financiers (en fonctionnement) et de l'amortissement de la dette (en investissement) connaît un infléchissement de -2,4 M€. Cette réduction est à souligner car elle provient entièrement de la baisse des charges d'intérêt, le Conseil régional de Bourgogne poursuivant son effort de maîtrise de la dette (voir plus loin).

Les dépenses par fonctions budgétaires :

Fonctions	CP (en M€)						Evol. 2013 / 2012
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	
Services Généraux	37,27	46,26	43,18	44,55	47,19	53,28	12,90%
<i>dont subvention globale</i>	0,26	7,17	5,79	7,55	8,52	9,17	7,59%
Form.Pro / Apprentissage	150,09	158,17	148,23	141,11	138,56	133,70	-3,51%
Enseignement	152,38	155,11	147,21	138,31	144,44	144,05	-0,27%
Culture, sports, loisirs	23,81	25,18	24,22	23,45	26,19	23,18	-11,50%
Santé, action sociale	1,01	1,09	1,23	1,29	1,56	1,32	-15,30%
Aménagement Territoire	30,77	36,64	41,01	37,52	33,42	30,55	-8,58%
Environnement	10,18	15,96	16,08	14,54	12,92	9,91	-23,31%
Transports	204,77	235,40	237,53	203,75	186,80	173,59	-7,07%
Action économique	52,67	61,80	52,51	55,25	64,15	52,75	-17,78%
Dépenses non ventilées*	24,66	30,44	37,41	42,05	53,32	50,31	-5,65%
TOTAL	687,61	766,05	748,61	701,82	708,55	672,65	-5,07%

Sources: CA 2008 à 2013

* Hors gestion active de la dette et reversement au titre du plafonnement de la taxe professionnelle sur la valeur ajoutée (ticket modérateur)

En 2013, ce sont les fonctions Transport et Action Economique qui subissent les plus fortes baisses en valeur, respectivement -13,2 et -11,4 M€. Ces deux fonctions connaissent essentiellement des baisses en

investissement (respectivement -12 M€ et -8 M€), mais ce qui est plus remarquable également en fonctionnement.

La fonction Formation professionnelle et apprentissage voit également ses dépenses de fonctionnement baisser fortement (-6,77 M€, soit -5%). L'essentiel de cette baisse est subi par la Formation professionnelle (-2 M€) et l'Apprentissage (-4,6 M€).

L'analyse tendancielle sur six exercices permet de dégager d'autres perspectives :

- La part des trois fonctions les plus importantes, à savoir Formation professionnelle et Apprentissage, Enseignement, Transports, avait régulièrement baissé jusqu'en 2012 où elle atteignait 66 % des dépenses réelles totales. En 2013, cette baisse est enrayée et la part de ces 3 fonctions remonte très légèrement à 67% ;
- Les dépenses liées aux Services généraux et les dépenses non ventilées poursuivent leur hausse régulière au rythme de 1 point par exercice (elles représentaient 9% des dépenses en 2008 et 15% en 2013). Les Services Généraux sont la seule fonction dont les dépenses sont en hausse en 2013 ;
- La part de l'ensemble des autres fonctions, qui avait régulièrement augmenté jusqu'en 2012, connaît en 2013 une contraction forte.

En définitive, l'analyse des dépenses montre une situation très contrainte : des investissements qui subissent une vraie chute (hors investissement dans les bâtiments administratifs, la baisse est de l'ordre de -15% par rapport à 2012) ; des dépenses de fonctionnement plus rigides (ce qui est normal) mais qui baissent également et dont la part des dépenses d'intervention se voit régulièrement grignotée.

Les recettes de la Région

En 2013, les recettes réelles totales (y compris les emprunts nouveaux) connaissent une baisse très importante de -97,25 M€, soit -13 % et atteignent 648,07 M€.

	2011	2012	2013	Evolution 2013 / 2012
Fiscalité régionale	302,58	306,47	308,96	2,49
Dotations de compensation réforme fiscale	24,50	24,95	24,59 -	0,36
Dotations d'Etat / compensations fiscales	272,26	272,28	271,75 -	0,53
Participations, subv. Et fonds européens	21,26	27,68	17,34 -	10,34
FCTVA	8,08	7,91	8,79	0,88
Prêts et avances	10,54	11,05	10,83 -	0,22
Emprunt	90,00	78,00	0,00 -	78,00
Autres recettes	6,58	16,97	5,81 -	11,16
TOTAL	735,81	745,32	648,07 -	97,25

Cette baisse est essentiellement due au fait qu'aucun nouvel emprunt n'a été contracté lors de l'exercice 2013.

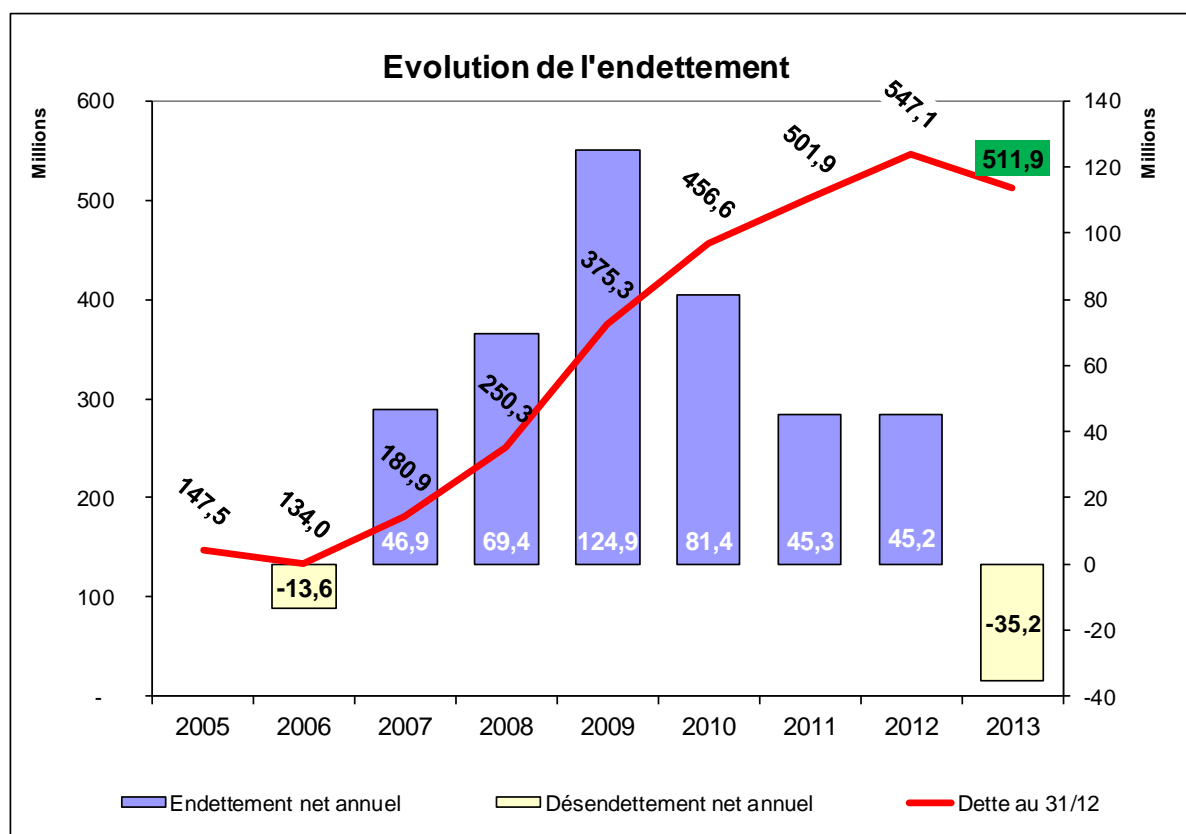
A part la fiscalité régionale qui augmente de 2,49 M€, essentiellement du fait de la hausse de la CVAE (+3 M€), tous les postes de recettes sont stables ou orientés à la baisse.

Les recettes hors emprunt baissent ainsi de 19,25 M€ (-2,9%). Dans son avis sur le CA 2012, le CESER notait que l'embellie des recettes avait probablement un caractère conjoncturel, les données de 2013 semblent le confirmer.

Malgré une forte baisse des recettes de fonctionnement (-17 M€), l'épargne brute ne fléchit que légèrement (-3,7 M€) et reste à un niveau élevé (123,6 M€ soit plus de 20% des produits de fonctionnement). Ceci est rendu possible par la réduction significative des dépenses de fonctionnement et des charges des intérêts (évolution des taux et maîtrise de la dette).

La dette et la gestion de trésorerie

L'évolution de l'endettement du Conseil régional de Bourgogne est donc l'un des points les plus remarquables de l'exercice 2013 puisque pour la première fois en 7 exercices, cet endettement est réduit de plus de 35 M€ et revient à 511,94 M€.



La capacité de désendettement¹ s'élève désormais à 4,1 années, en légère amélioration.

Le patrimoine

Le CESER note que l'actif net du Conseil régional de Bourgogne, c'est-à-dire son patrimoine, baisse d'environ 18 M€. En parallèle, l'endettement net du CRB a été réduite de plus de 35 M€.

La situation patrimoniale réelle du Conseil régional de Bourgogne s'est donc légèrement améliorée en 2013 (moins qu'en 2012), ce dont le CESER se félicite.

¹ Ratio « Endettement / Epargne brute », exprimé en années.

Le stock AP/AE

Le CESER note qu'en 2013, le stock d'AP/AE a été fortement réduit (-6,62 %) et réitère son encouragement à poursuivre cette réduction jusqu'à l'exercice 2005 inclus. Il suggère l'introduction d'une notion de « péremption » des AP et AE pour en éviter l'accumulation.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Stock d'AP/AE	573,54	651,41	620,35	765,81	714,41	663,49	635,79	593,69
Evolution en %		13,58%	-4,77%	23,45%	-6,71%	-7,13%	-4,18%	-6,62%

CONCLUSION

Le fait qu'aucun nouvel emprunt n'ait été contracté en 2013 et que par conséquent, un désendettement soit engagé est le point le plus remarquable de ce compte administratif 2013. Le haut niveau de l'épargne brute (123,6 M€, soit 20,4% des produits de fonctionnement) et une réduction du fonds de roulement ont permis de financer les investissements sans nouvel emprunt et d'engager un désendettement.

Le CESER qui a fréquemment alerté sur l'évolution de la dette du Conseil régional de Bourgogne ne peut que s'en féliciter.

Cependant, le CESER tient cependant à alerter sur les points suivants :

- une grande partie des recettes régionales restent peu ou pas dynamiques du fait, notamment, de la réforme de la fiscalité locale, ce qui fragilise d'autant les marges de manœuvre du Conseil régional de Bourgogne ;
- chaque année, la hausse mesurée mais régulière des coûts de fonctionnement (charges de personnel, charges financières, de gestion courante, achats et charges externes) se fait au détriment des dépenses d'intervention ;
- le maintien de la capacité d'autofinancement est acquis au prix d'une contraction des dépenses d'intervention.

AVIS ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ